

Réunion du 5 septembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Laurent VONAU

N° CP/2011/564 - Bibliothèques - 3231
Lecture publique et art du conte - Festival "Vos oreilles ont la parole"

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la participation du Département au festival "Vos oreilles ont la parole" devant se dérouler du 17 au 29 octobre 2011 dans trois points-lecture, pour une aide complète en nature, cachet des artistes, hébergement, déplacements, repas (à l'exception d'un repas pris en charge par la collectivité concernée).

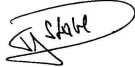
Pour les représentations scolaires : prise en charge partagée 50/50 entre la collectivité concernée et le Département (aide en nature dans sa totalité)

- décide s'agissant des bibliothèques municipales, pour lesquelles la collectivité concernée prend en charge le cachet des artistes, que le Département prend en charge les frais de transport et d'hébergement (à l'exception d'un repas)

- décide de contractualiser cet engagement avec les collectivités concernées selon la convention-type annexée au rapport.

Elle approuve par ailleurs cette convention-type et autorise son président à signer le moment venu la convention particulière à intervenir sur cette base entre le Département et chaque commune ou communauté de communes concernée.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110905-60073-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/09/11